



**CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°14-2023-190

PUBLIÉ LE 23 AOÛT 2023

# Sommaire

## **Direction départementale des finances publiques du Calvados /**

14-2023-08-21-00060 - Arrêté du 21 août 2023 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (2 pages)

Page 3

Direction départementale des finances  
publiques du Calvados

14-2023-08-21-00060

Arrêté du 21 août 2023 portant subdélégation de  
signature en matière d'ordonnancement  
secondaire

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU  
CALVADOS**

**DÉCISION DE SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE  
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE  
A COMPTER DU 21 AOÛT 2023**

Le directeur du pôle Pilotage et ressources de la direction départementale du Calvados,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Stéphane BREDIN, préfet du Calvados, à compter du 21 août 2023 ;

VU l'arrêté du 27 mars 2012 portant nomination de M. David MERCERON, administrateur des finances publiques, et l'affectant à la direction départementale des finances publiques du Calvados ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 août 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. David MERCERON directeur du pôle ressources de la direction départementale des Finances publiques du Calvados ;

**DECIDE :**

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêté du préfet du Calvados en date du 21 août 2023, seront exercées par :

- M. Arnaud MARTIN, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, Responsable de la Division Budget-Immobilier-Logistique ;

A défaut, et concurremment :

- Mme Virginie NICAISE, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Valérie AVENEL, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Sophie TROUSSIER-CODATO, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Céline PACEY, contrôleur des Finances publiques,
- M. David ANDRIEUX, contrôleur des Finances publiques.

Cette délégation spéciale de signature en matière d'ordonnement secondaire concerne les actes et documents relatifs à la gestion courante (engagement, liquidation des dépenses, attestation et certification du service fait et signature des titres de recette) des programmes suivants :

- BOP 156 UO "gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local - direction départementale des finances publiques du Calvados " ;
- BOP 218 "conduite et pilotage des politiques économiques et financières" ;
- BOP 723 "opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'état pour les opérations estampillées "direction départementale des finances publiques du Calvados " ;

Fait à Caen, le 21 août 2023

Le directeur du pôle pilotage et  
ressources,

  
David MERCERON